



Décision

Direction des
Affaires Culturelles

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

REF: FC / MD n°
001085

Vu, l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales.

Extension de la
boutique du Musée
d'Apt

Vu, la délibération n°2547 du 15 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire.

PUBLIE LE :

Vu, la décision du 4 juillet 2003 instituant une régie permanente de recette auprès des Services Culturels de la Ville d'Apt installée au Musée de l'Aventure Industrielle du Pays d'Apt à compter du 10 juillet 2003

Vu, la décision n° 000685 du 2 mai 2016, regroupant les deux régies du Musée de l'Aventure Industrielle et du Musée d'Histoire et d'Archéologie

Considérant, l'intérêt communal représenté par l'extension de la Boutique du Musée d'Apt permettant la vente des livres, CD, cartes postales sur l'histoire locale passée et présente.

DECIDE

Article 1

La mise en vente des articles suivants :

- **Crayons à papier au logo du Musée**
Nombre d'exemplaires à la vente : 80
Prix de vente : 1,90 €
- **Carnet de notes au logo du Musée**
Nombre d'exemplaires à la vente : 40
Prix de vente : 7,50 €
- **Magnet – L'Aptésienne**
Nombre d'exemplaires à la vente : 40
Prix de vente : 2,90 €
- **Magnet – Groupe de jeunes hommes**
Nombre d'exemplaires à la vente : 40
Prix de vente : 2,90 €
- **Magnet – Famille en voiture devant la Sous-préfecture**
Nombre d'exemplaires à la vente : 40
Prix de vente : 2,90 €

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20220624-1085-AR
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

- **Magnet – Pan**
Nombre d'exemplaires à la vente : 40
Prix de vente : 2,90 €
- **Le lot de 4 magnets**
Prix de vente : 10 €

Article 2

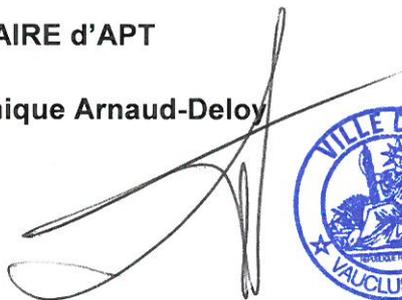
Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Le comptable public de la collectivité

Fait à APT, le vendredi 24 juin 2022

LE MAIRE d'APT

Véronique Arnaud-Deloy



Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20220624-1085-AR
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022